MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Six du Nois de decembre an mil huit cent quinze, à Quatre heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Bonaventure Guiol Cultivateur

N.° 13 âgé de Vingt Six ans, né à Brignoles département du Var le Cinq du mois de Janvier mil sept cent quatre vingt dix domicilié à la Garde département du Var fils Majeur de feu Pascal Viraut Jardinier et de Marie Anne Aubert son épouse domicilié à Solliès département du Var

Guiol

et de Marie Anne Aubert non présente, Bonneau son Contractant aux dit mariage par procuration du 24 du courant Reçue par le Sr Jean Alexis notaire royal à Solliès, ayant, suivant Enregistrée, Jusques pour

Et de Jeanne Therese Justine Portal âgée de Vingt trois ans, née à la Garde département du Var le Dix neuf du mois d'Aout mil sept cent quatre vingt douze domiciliée à la Garde département du Var fille de Joseph propriétaire domicilié à la Garde département du Var et de Rose Scolastique Bernard ici présente & Contractant d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par Affiches le 26 7bre et trois dimanches Consecutifs, Lesquelles il n'existe aucun empêchement au dit mariage et la mère présente par notre loi. Vu les Actes d'acte de naissance de Lesdits futurs Epoux, Vu l'extrait d'acte de décès de Pascal Guiol aussi que la procuration sus Dite

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Therese Jeanne Portal l'autre Joseph Bonaventure Guiol

En présence de Sr Joseph André Mourier domicilié à la Garde département du Var propre âgé de quarante huit ans.

Dt Joseph Sébastien Gaudier domicilié à la Garde département du Var propriétaire âgé de vingt neuf ans.

Dt Joseph Moussou domicilié à La Garde département du Var Cultivateur âgé de trente trois ans.

Et dt François Barthelemy Azan domicilié à la Garde département du Var propre âgé de vingt sept ans.

Tous Voisins et parents

Après quoi, moi Laurent Augustin Agnel Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Témoins et les parties qui le sont et dessus de savoir.

Agnel Maire

Portal Mourier Moussou Azan Gaudier Guiol Bonneau

MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Six Decembre an mil huit cent quinze, à heure du

ACTE DE MARIAGE de

N.° âgé de ans, né à département
de le du mois de mil
sept cent domicilié à département
de fils de
domicilié à département
de et de

Et de âgée de ans,
née à département de le
du mois de mil sept cent domiciliée
à département de fille
de
domicilié à département de
et de

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre

En présence de domicilié à
département de âgé de ans.
D domicilié à
département de âgé de ans.
D domicilié à
département de âgé de ans.
Et de domicilié à
département de âgé de ans.

Après quoi, moi Maire de faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.